



FONCTIONNEMENT DES SALLES FOYERS BABY ET ZEN

La période d'adhésion au F.S.E est ouverte début septembre. Les bulletins d'adhésion sont remis par le professeur principal de la classe en début d'année.

*La cotisation annuelle s'élève à **9 euros par élève**.*

L'utilisation des salles baby et foyer zen est la suivante :

***Sur le temps du midi,** tous les élèves, adhérents et non-adhérents, sont autorisés à utiliser ces 2 lieux dans lesquels tout le matériel a été acheté par le F.S.E. Le planning d'accès est décidé par la vie scolaire.*

***Sur les horaires de permanence,** seuls les adhérents FSE auront droit à cet accès sur présentation de leur carte d'adhérent au surveillant responsable.*

Tout élève fréquentant ces lieux est responsable de l'état général des lieux. Il est important que ces lieux mis à votre disposition soient entretenus, organisés pour que chacun puisse en profiter au quotidien.

